

Mesdames,
Messieurs,
Mes cher(e)s ami(e)s,

Les années passent et malheureusement se ressemblent....

L'année 2018 vient de s'achever, marquée par de grandes difficultés économiques et sociales nous laissant une grande sensation de morosité.

Celle-ci génère naturellement la crainte de lendemains incertains, provoquant une crise sociale profonde qui a donné naissance au mouvement des « gilets jaunes ».

Eh OUI ! Les années passent et se ressemblent, et depuis plusieurs années nos dirigeants sont restés sourds aux revendications du peuple et principalement celui du monde rural.

Le mépris engendre la colère et, dans bien des cas, la colère engendre la haine, relayée largement par les chaînes d'information. Bien que solidaire de ce mouvement, je ne peux cautionner les débordements et condamne les dégradations, notamment celles subies au niveau de notre commune la nuit du 24 au 25 novembre. Ces actes commis par une poignée d'énergumènes ne servent en rien la cause des « gilets jaunes » et la remise en état coûtera aux habitants de notre commune.

Les couleurs du tableau sont ternes et même sombres, nul ne sait comment se terminera cette crise mais je garde l'espoir que le Président de la République prendra en compte les revendications de ce mouvement afin de trouver une issue favorable à l'avenir de notre pays.

Cependant, cette période festive de fin d'année nous permet de mettre entre parenthèses nos tracas et cette actualité plutôt morose et je ne dérogerai pas aux traditionnels vœux.

Au nom du Conseil Municipal, j'ai le plaisir de vous adresser nos vœux de bonne santé, de bonheur et d'amitié pour vous, mais également pour celles et ceux qui vous sont chers.

Je vous souhaite une belle année, une année d'épanouissement dans votre vie personnelle, professionnelle, associative, culturelle ou sportive.

Je remercie celles et ceux qui s'engagent en faveur de notre commune car, en effet, le dynamisme d'une collectivité se mesure et dépend aussi de ses associations.

C'est grâce à la diversité des activités proposées, des animations dans les domaines culturel, sportif mais aussi social, que les bénévoles des associations et les administrateurs du CCAS contribuent à la vie de notre Commune. Cet esprit de solidarité est très apprécié par vous tous et doit être salué.

Je remercie l'équipe municipale qui m'épaulé et s'implique au quotidien dans les projets et dossiers.

Vous pouvez compter sur l'ensemble du Conseil Municipal pour poursuivre les actions dans l'intérêt général et dans le respect des valeurs de solidarité.

Par ailleurs, je remercie le personnel communal, administratif, scolaire et technique qui, par son travail, assure pleinement l'action de service public qui est chère à mes yeux.

A l'aube de cette nouvelle année, je vous invite le samedi 26 janvier à 11 heures pour la cérémonie des vœux, suivie du verre de l'amitié qui se déroulera à la salle polyvalente Jean Gazagne.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

David RODRIGUES,

Maire
de Banassac-Canilhac

Un territoire...



Invitation de la population

à la cérémonie des vœux du Maire

Le samedi 26 janvier 2019
À 11h

À la salle Jean Gazagne



Une pensée...

**« Il ne faut
avoir aucun regret pour
le passé, aucun remords pour
le présent, et
une confiance inébranlable
pour l'avenir ».**

Jean Jaurès

NOUVELLES MODALITÉS DE GESTION DES LISTES ELECTORALES

Depuis le 1^{er} janvier 2019 une réforme pour les inscriptions sur les listes électorales a été mise en place.

Les principaux changements sont :

- Les inscriptions sont déposées en Mairie au moyen d'un formulaire ou par télé procédure agréée par le Ministère de l'Intérieur tout au long de l'année. Le Maire statue sur les demandes d'inscriptions dans un délai de 5 jours à compter du dépôt de la demande et notifie par écrit aux électeurs sa décision dans un délai de 2 jours.
- Les jeunes âgés de moins de 26 ans peuvent s'inscrire sur les listes électorales de la commune du domicile de leurs parents
- Les personnes non domiciliées dans la commune pourront s'inscrire sur les listes électorales lorsqu'elles auront figuré 2 années de suite (contre 5 années auparavant) au rôle des contributions directes communales. Cette disposition s'applique également aux gérants ou associés majoritaires ou uniques d'une société figurant au rôle.

L'inscription des personnes ayant acquis la nationalité française et des jeunes qui atteignent leur majorité sera effectuée d'office par l'INSEE.

Chaque électeur aura un identifiant national, les cartes électorales vont donc être refaites et seront distribuées au plus tard le 30 avril 2019.

Pour les élections européennes qui auront lieu le 26 mai 2019, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 31 mars 2019 (ce jour étant un dimanche une permanence sera assurée en Mairie le samedi 30 mars 2019 pour recevoir les dernières demandes d'inscriptions).



NOUVELLES MODALITÉS DE GESTION DE LA FACTURATION

ÉMETTEUR DE LA CRÉANCE
COMMUNE DE BANASSAC-CANILHAC
4 PLACE DE L'ÉGLISE ST MEDARD
BANASSAC
48000 BANASSAC-CANILHAC
Téléphone : 04 69 32 92 10
Horaires d'ouverture : Lu, Ma, Me, Je, Ve : 8h-12h/14h-18h

AVIS DES SOMMES À PAYER
Ampliation de titre de recette

DESTINATAIRE DE VOTRE PAIEMENT
Centre des Finances Publiques
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA CA
RUE DU TOUR DE VILLE
48000 LA CANOURGUE
Téléphone : 04 69 32 90 46
Horaires d'ouverture : Lu au Ve : 8h-12h, Sa, Je : 13h30-16h

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA CA
RUE DU TOUR DE VILLE
48000 LA CANOURGUE

Madame, Monsieur,
En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Budget	Exercice	N° bordereau	N° Titre
20000	2018	60	606

Date d'émission du titre de recette : 03/12/2018

Objet	Prix unitaire	CM1	CM2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Tout service indigénes 2018 03/12/2018	90,00			90,00	0,00	90,00
TOTAL GÉNÉRAL						90,00 €

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :
- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées au verso ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.
Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.
Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

RODRIGUES David maire

Depuis le mois de décembre 2018, chaque facture établie par la Commune (cantine, loyer, eau et assainissement, concession,...) est dématérialisée.

En conséquence vous recevez un avis des sommes à payer qui reprend les lignes des factures.

Le paiement peut se faire :

- par Internet,
- par virement bancaire ou
- par chèque au centre d'encaissement de Lille.

Vous avez également encore la possibilité de payer au Centre des Finances Publiques de La Canourgue (par chèque, carte bancaire ou en espèces dans la limite de 300 €).

Feuillet 1 sur 1
N° Emetteur : 85003
COMPTABLE DE BANASSAC-CANILHAC
CLP33000043649 *

Application : HELIOS
Avis des sommes à payer

SOMME À PAYER EN EUROS : 90,00

TALON DE PAIEMENT €

Références :
Poste : 048004
Titre de recette : 20000-2018-606
CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES
59885 LILLE CEDEX 9

En espèces, dans la limite de 300 €, et uniquement au guichet du CPPF indigénes.
Nez pas plier
NE JOINDRE AUCUN COUPON À VOTRE PAIEMENT

00000260188
850033000159 6710000000806000010480045986806 5800

SOLEVIAL ET UNICOR FONT PEAU NEUVE

Le 21 novembre dernier, avait lieu à La Plaine l'inauguration des nouveaux locaux de SOLEVIAL, la plus grande usine d'aliment certifiée Agriculture Biologique d'Occitanie.

Cette structure, constituée en 2013 par la mutualisation des outils industriels et commerciaux des coopératives UNICOR, QUALISOL et EVIALIS ambitionne de faire de ce nouveau site un outil d'accompagnement et de développement pour l'Agriculture Biologique dans la région.

Le site industriel, exploité par le Groupe Coopératif UNICOR pour SOLEVIAL, est dédié à la production et à la distribution d'aliments et de matières premières issus de l'Agriculture Biologique. Ce sont plus de 600 exploitations qui sont livrées à partir de Banassac-Canilhac.

D'importants travaux, subventionnés par la Région Occitanie, ont permis l'extension de la station de chargement, le développement des capacités de stockage et de production, l'automatisation de la ligne de presse, l'installation d'une chaudière à gaz. La capacité globale de production du site a ainsi été multipliée par 2,5.

Nous ne pouvons que nous réjouir du maintien et de l'extension d'une telle structure sur notre territoire. Cela illustre la volonté d'UNICOR et de SOLEVIAL d'être des outils de performance et de développement pour l'Agriculture Biologique.

Avec plus de 8 000 exploitations en Bio ou conversion, l'Occitanie est la première Région Bio de France et la 4^{ème} au niveau européen.

Mais UNICOR intervient plus largement dans l'accompagnement et le développement de l'Agriculture Biologique au travers de la valorisation des animaux élevés en Bio, la collecte de productions végétales Bio et leur stockage dans un silo dédié, le développement d'une gamme de vins Bio, la mise en œuvre d'essais Bio chaque année, pour tester les nouveaux produits et recueillir des données locales.

Cet accompagnement de l'Agriculture Biologique, ajouté à son implication dans le programme « Laits 3 Bio », inscrit UNICOR dans une stratégie plus large de valorisation des agricultures vertueuses afin de répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux...



OPÉRATION DE LUTTE CONTRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE

La commune va engager, en partenariat avec le Département, une opération de lutte contre le développement de la chenille processionnaire du pin. Cette action exclut toute action chimique, elle consiste :

- A favoriser l'installation des prédateurs de la chenille et du papillon en installant des nichoirs à mésanges bleues, des nichoirs à mésanges charbonnières et des abris à chauves-souris.
- A installer des pièges à phéromones qui attirent les papillons mâles.

Le Département va fournir le matériel (nichoirs, pièges) et la commune s'engage à les installer et à les entretenir.

Le saviez-vous ?

- Une chenille peut rester enterrée 5 ans dans l'attente d'un climat propice.
- Le nid orienté plein sud peut atteindre 35° C même pendant les périodes les plus froides.
- Une mésange en hiver prospecte 1100 arbres par jour, passe entre 75 et 95 % du temps à chercher à manger et doit trouver 5 mg de matière sèche, soit 24 insectes de taille moyenne toutes les minutes pour survivre



Photo : BRUNO DELAROCHE

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

Le 3 janvier au matin, ce panneau a été découvert sur le terrain qui se situe face à l'hôtel Le Calice du Gévaudan, mettant en cause les décisions de « M. le Maire ».

Afin de mettre un terme à cette information mensongère, je tenais à apporter quelques précisions.

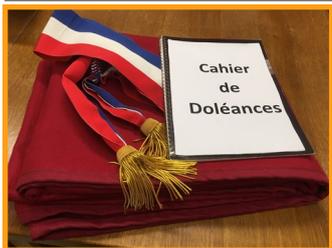
L'enrochement actuel ne respectant pas les limites exactes du PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations), la société Loz'Air Ambulances, nouveau propriétaire du terrain, s'est engagée, avant de construire le bâtiment à rectifier l'implantation de l'enrochement afin de se mettre en conformité, ceci sous le contrôle de la Mairie et des services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires). Je précise que tous ces documents sont disponibles au public.

Je tiens également à vous rappeler que je me tiens à votre disposition tous les jours de 14h à 17h mais je doute que l'auteur de cette fausse information vienne me rencontrer en Mairie.

David Rodrigues



CAHIER DE DOLÉANCES EN PLACE DANS NOTRE MAIRIE



Au regard des manifestations organisées par les « gilets jaunes », la Municipalité a ouvert un cahier de doléances.

Ce cahier est à la disposition des citoyens et citoyennes de la Commune en Mairie, aux heures d'ouverture au public.

Il sera ensuite envoyé au député de la Lozère qui le transmettra au gouvernement.

RAPPEL SUR LE TRI

Tous les déchets ne sont pas traités de la même façon. Ils doivent donc être déposés aux endroits appropriés :

Les ordures ménagères : dans les conteneurs à couvercle vert ou marron.

Les déchets recyclables : dans les colonnes de tri (ou bac jaune) PAS DE CARTON !

Les déchets verts : à la déchèterie, si vous compostez vous même c'est encore mieux.

Les encombrants (mobilier, gros objets) : à la déchèterie.

Les gros cartons : à la déchèterie.

Encore très régulièrement, nous apercevons dans différents points de collecte des montagnes de déchets encombrants ainsi que des cartons. Pourtant, nous avons la chance d'avoir sur le territoire de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn, trois déchèteries (à Chanac/Esclanèdes, à St Germain du Teil et au Masegros Causses Gorges).

Pour le respect des usagers qui vivent et se déplacent à proximité de ces points, pour le respect des agents qui collectent vos déchets ménagers et pour la propreté des villages, merci de déposer vos déchets aux endroits appropriés.

Par ailleurs, laisser ses déchets sur le trottoir, la chaussée ou à côté des bacs relève du dépôt sauvage. Cet acte est passible d'une amende.





TRIER c'est Bien !



Au point-tri, je dépose :

À RECYCLER

TOUS LES PAPIERS



JOURNAUX ET MAGAZINES



ANNUAIRES ET CATALOGUES



COURRIERS, LETTRES ET AUTRES PAPIERS



À RECYCLER

EMBALLAGES EN VERRE



ROUTEILLES EN VERRE



POTS ET BOCAUX



FLACONS



À RECYCLER

EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET CARTON



EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON



ROUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



NOUVEAU

LOUJETS AUPJES EMBALLAGES EN POLYPIRE



EMBALLAGES EN MÉTAL



RÉDUIRE c'est Mieux !

En réduisant mes ordures :

- Je réduis leur coût de traitement,
- J'économise des ressources naturelles,
- J'améliore mon cadre de vie

Quelques gestes pour diminuer ma quantité de déchets



Stop pub



Compostage



Matériel réutilisable

STOP aux cartons dans les points-tri !

Laisser ses déchets sur le trottoir, la chaussée ou à côté des bacs relève du dépôt sauvage.

Cet acte est passible d'une amende de 68 €

(Amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €, www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31963)



Rendez-vous à la déchèterie



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La Commune de Banassac-Canilhac, par l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions (sur le plan financier, logistique et technique). Elle affirme ainsi une politique de soutien actif aux associations locales.

L'attribution de subventions n'est pas une dépense obligatoire pour la Commune. Elle est soumise à la libre appréciation du Conseil Municipal. Seule l'assemblée délibérante peut déclarer une association éligible ou non. La subvention est facultative, précaire et conditionnelle.

Pour être éligible, l'association doit :

- être une association dite loi 1901 dûment déclarée en Préfecture ou une coopérative scolaire,
- avoir son siège social et/ou exercer son activité principale sur **le territoire communal**,
- avoir des activités conformes à la politique générale de la commune,
- avoir présenté une demande avant la date limite de dépôt.

Attention : toute association ne peut être subventionnée. Les associations à but politique ou religieux ainsi que celles ayant occasionné des troubles de l'ordre public ne peuvent prétendre à une subvention de la collectivité.

Afin d'obtenir une **subvention de fonctionnement** pour l'année N, l'association est tenue d'en faire la demande sur le formulaire spécifique CERFA 12156*05, disponible à partir du 15 janvier en mairie ou téléchargeable sur le site www.banassac-canilhac.fr.

Afin d'être pris en compte, ce formulaire doit être déposé **au plus tard le 15 février de l'année**, accompagné des documents suivants :

- **Le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale signé par le Président.**
- **Le compte de résultat et bilan moral datés et signés par le Président et le Trésorier.**
- **Le dernier relevé de compte bancaire et livret A si l'association en possède un.**
- **Le budget prévisionnel daté et signé par le Président et le Trésorier.**
- **Le projet.**
- **Le relevé d'identité bancaire de l'association.**

Attention, tout dossier non complet ou déposé après la date, ne pourra en aucun cas être traité.

Sur la base d'un dossier complet, sur avis et proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal prend une décision d'attribution de subvention formalisée par une délibération.

La Commission se réserve la faculté d'exiger tout complément d'information ou toutes pièces justificatives au demandeur et rappelle que le budget doit être présenté en équilibre, que ce soit celui de l'association ou celui de l'opération projetée.

Le versement s'effectue, en une seule fois, par virement sur compte bancaire, sous réserve de la production de l'intégralité des pièces justificatives.

CONCOURS PHOTO

La commission "Culture Animation Jeunesse" reconduit le concours photo pour sa 4ème édition, le thème proposé cette année:

"Dans le cadre"

Le concours est ouvert à tout public amateur, et/ou membre d'un club photo non professionnel. Faites marcher votre imagination et votre sens de l'observation. Seuls impératifs les clichés ne devront pas faire l'objet de photomontage.

Vous pouvez retirer le règlement et la fiche d'inscription du concours photo en mairie ou sur le site internet: www.banassac-canilhac.fr

A vos objectifs et que le meilleur gagne...



DÉMOGRAPHIE 2018

12 Naissances :

Réjane ARRAGON, Lescure
Antonin CAPLAT, Banassac
Adrien THION, Malvézy
Jarod SUZE, Banassac
Lilou MITRIDE MESNAGER, Banassac
Sophie CARTON, Banassac
Soann GRANAT GRAVIL, Le Ségala
Célia BOURGADE, Le Viala
Tiana BABONNEAUD, Banassac
Olivia PLANTY, Tartaronne
Hilal EL MACHHOUR, Salelles
Melyne SAMSON, Verteilhac



2 Mariages :

Didier VIALAT et Myriam BRAJON, domiciliés La Mothe
Thibaud NICOL et Valentine DAMOURS, domiciliés à Marvejols



11 Décès :

Joseph LIBOUREL, Banassac
André PRADEILLES, Tartaronne
Nelly CUCCHIARO ALIBERT, Banassac
Marcel VIZIER, Banassac
Jeannine DELTOUR, Le Pontet
Bernard MARCHAND, Le Viala
Alphonsine ANDRE DELON, Banassac
Elise BOURGADE, Montferrand
Marie Rose RODIER SAGNET, Banassac
Marie-Thérèse BLACHAS, l'Habitarelle
Jacqueline FAGES, Lescure



TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU



Avant les fêtes de Noël, les employés municipaux sont intervenus sur le réseau d'eau potable, ce qui a engendré des désagréments pour les habitants du Ségala.

En effet, les canalisations étant bouchées par la formation de calcaire ils ont dû procéder à des coupures d'eau et dévier la route qui monte au Ségala en faisant passer les automobilistes par Sallèles.

Un plan de renouvellement du réseau, vieillissant, est à l'étude. Une première tranche de travaux concernerait le bas du Ségala jusqu'à Pratnau.

Les travaux seraient co-financés à 80% par l'Etat et le Département.

Au nom des employés municipaux et en mon nom, je tenais à vous adresser toutes nos excuses pour ces désagréments involontaires de notre part.

AGENDA

Samedi 19 janvier 2019
Assemblée Générale du Rucher Ecole « Lou Brusç d'Olt et de l'Urugne »
À 17h à la salle Jean Gazagne.
Ouvert à tous les amateurs d'activités apicoles



Samedi 26 janvier 2019
Vœux de la municipalité
À 11 h à la salle Jean Gazagne

Mercredi 30 janvier 2019
Assemblée Générale de l'association « Lisons Ensemble »
À 18h à la salle Jean Gazagne



Mercredi 30 janvier 2019
Assemblée générale de l'association « Pierres et Sigillées »
À 20h30 à la salle Jean Gazagne
Connaissance et sauvegarde du patrimoine de Banassac et ses environs

Dimanche 3 février 2019
Repas des aînés
À 12h à l'hôtel des 2 Rives
Offert par le Centre Communal d'Action Sociale



Dimanche 10 février 2019
Petit déjeuner à la tête de veau
À 8h à la salle Jean Gazagne
Dégustation sur place ou parts à emporter
Organisé par le Comité d'Animation de Banassac

Jeudi 14 février 2019
Café des parents
Thème: « Les ados: les premières fois, le grand départ,...? »
Comment vivre les changements »
À 20h30 à la salle polyvalente
Organisé par l'association « Familles Actives »



Samedi 2 mars 2019
Concours de belote
À 20h30 à la salle polyvalente
Organisé par le Comité d'Animation de Banassac

Dimanche 24 mars 2019
Course « les foulés de Canilhac »
À Canilhac
Organisé par le Comité des Fêtes de Canilhac



ACCUEIL EN MAIRIE

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h00



Contacts

Tél. : 04.66.32.82.10
Fax. : 04.66.32.89.99

Mail : mairie.banassac-canilhac@orange.fr
Site Internet : www.banassac-canilhac.fr



*Ce Bulletin Municipal a été préparé et mis en page
par la Commission Communication-Tourisme.
Directeur de publication : David RODRIGUES
Rédacteurs en Chef : Christophe CARRILLO et Régis MONTIALOUX
Impression : Mairie de Banassac-Canilhac - Photos : Fonds Mairie*

